



Département  
de l'Essonne

-----  
Arrondissement  
de Palaiseau

-----  
Canton de  
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 5 mars 2020**

**Membres du Conseil Municipal présents : 21**

**Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 2**

**Membres du Conseil Municipal absents : 3**

**Votants : 23**

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés les points suivants :**

1. Examen et vote du budget primitif communal 2020 (*M. Murail s'abstient pour le point 1*)
2. Délibération portant vote des impositions à comprendre dans les rôles de 2020 : impôts directs locaux
3. Subventions aux associations (les Présidents ou vice-présidents des associations concernées quittent la séance avant le vote)
4. Redevance d'occupation du domaine public 2020
5. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs
6. Modification du périmètre du SIARCE – Adhésion de la commune de Courances pour la compétence eaux pluviales urbaines
7. Modification du périmètre du SIARCE – Adhésion de la commune de Dannemois pour la compétence eaux pluviales urbaines
8. Modification du périmètre du SIARCE – Adhésion de la commune de Oncy-sur-Ecole pour la compétence eaux pluviales urbaines
9. Modification du périmètre du SIARCE – Adhésion de la commune de Videlles pour la compétence eaux pluviales urbaines
10. Modification du périmètre du SIARCE – Adhésion de la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (pour les communes de Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, La Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puiset-le-Marais, Roinvilliers, Valpuiseaux) pour la compétence GEMAPI

Il a été procédé au tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste annuelle préparatoire des jurés d'assises.

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 6 mars 2020

**LE MAIRE**

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune après son approbation lors de la séance du Conseil Municipal suivante.

**Georges JOUBERT**